



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFETE DE L'OISE

Sous-Préfecture de Compiègne	
Compte rendu de réunion	
Thème	Date
CSS Ribécourt	9 novembre 2021 14h30
	Lieu
	Sous-préfecture de COMPIÈGNE
	Rédacteur
	M. DEFLORENNE Emmanuel
	Participants
	La liste des participants est annexée à ce compte rendu.
	M. VICAT, Sous-Préfet de Compiègne, remercie l'ensemble des participants et rappelle l'ordre du jour en préambule.
Déclarations liminaires	
Position des acteurs	<p><b>1 – Présentation des actions réalisées sur le site de la société SYNTHOMER</b></p> <p>L'exploitant fait le bilan de son activité depuis la dernière CSS en présentant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>la localisation de ses installations sur la plateforme et l'activité de son site : augmentation de la production de latex poudre et de latex liquide en 2021 ;</li></ul> <p>Intervention de M. le Sous-Préfet :</p> <p>M. le Sous-Préfet demande si la société est impactée par la hausse des prix des matières premières.</p> <p>L'exploitant répond qu'il y a bien une augmentation du prix des matières premières mais également des difficultés d'approvisionnement. C'est pourquoi une gestion au quotidien est nécessaire pour éviter de stopper les activités en raison d'un manque de matières premières.</p> <p>L'exploitant continue sa présentation avec :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>les principaux changements :<ul style="list-style-type: none"><li>le remplacement du directeur M. Le Guillaume par M. Henri Amber,</li><li>la reprise de différentes activités de stockage de l'entreprise Synthos suite à la fermeture de celle-ci ;</li></ul></li></ul>

- le bilan du Système de Gestion de la Sécurité ;
- le bilan environnemental (émissions dans l'eau et dans l'air) ;
- les investissements réalisés en 2021 avec notamment l'étude de la mise en place du nouveau rack, la récupération de certaines installations de Synthos, le remplacement des systèmes hors gel des circuits de refroidissement et les travaux liés au plan de modernisation des installations industrielles ;
- le bilan des incidents, accidents et exercices (5 exercices réalisés) ;
- le budget prévisionnel 2022 pour le programme de prévention des risques de 3,2 millions d'euros dont 2,4 millions d'euros pour le remplacement des racks.

Intervention de M. le Maire de Ribécourt-Dreslincourt :

M. le Maire de Ribécourt-Dreslincourt explique que le problème des racks s'explique par le fait qu'ils n'ont jamais été entretenus.

M. le Sous-Préfet indique que c'est également le constat qui a été fait par l'inspection et que c'est pour cela qu'une mise en demeure avait été signée afin de remplacer la tuyauterie et les racks défectueux.

M. le Maire indique que le problème réside dans le fait que certains fonds de pension ont une vision à court terme et qu'ils n'investissent pas. Il remercie les industriels pour l'attention apportée à leurs salariés et à l'environnement, ce qui n'était pas le cas par le passé.

**2 – Présentation des actions réalisées sur le site de la société BOSTIK**

L'exploitant présente l'activité de sa société (fabrication de colle industrielle) qui est en légère diminution en 2020 en terme d'activité mais retrouve le niveau d'activité de 2019 en 2021. Une croissance d'environ 5 % est prévue pour 2022.

Intervention de M. le Sous-Préfet :

M. le Sous-Préfet demande si la société fabrique une unique base de produit qu'elle décline via différents packagings.

L'exploitant répond qu'ils ne font que de la colle de marque Bostik à destination quasi exclusive des industriels (tels que l'automobile, le packaging dans l'agroalimentaire, etc.)

L'exploitant continue sa présentation en réalisant le bilan de son Système de Gestion de la Sécurité et en indiquant :

- qu'une fuite de 90 kg d'un produit H332 a eu lieu mais que celle-ci a été contenue au niveau de la rétention et a été traitée en déchets.
- que le site n'a pas de scénario d'accident majeur avec effets directs sortant de ses limites de propriété et donc pas d'impact direct sur la zone de travaux prévus pour le canal Seine Nord.

Intervention de M. le Sous-Préfet :

M. le Sous-Préfet demande quel sera l'impact du canal Seine Nord sur l'activité de la société.

L'exploitant explique qu'il s'agit d'un agrandissement de 7 mètres du canal et exprime ses inquiétudes concernant les travaux de cet agrandissement sur 3 points :

- l'accès des pompiers au site,
- l'accès des poids lourds au site,
- la modification de la qualité de l'eau du canal (qui est utilisée dans son process de fabrication) pendant les travaux.

L'exploitant indique avoir questionné les personnes en charge du projet mais n'avoir obtenu aucune réponse.

M. le Sous-Préfet prend note du sujet et indique qu'il en parlera avec les personnes concernées.

S'agissant de l'accès des camions, M. le Maire de Ribécourt-Dreslincourt indique qu'un autre pont sera créé et que les poids lourds devront l'emprunter. Il ajoute qu'actuellement la gestion des camions est problématique sur le site.

L'exploitant indique qu'il est difficile de gérer les transporteurs et que certains arrivent plus tôt que prévu.

M. le maire de Ribécourt indique qu'il faudra repenser le maillage des transports.

M. Maupas, chef du bureau de la sécurité et de la cohésion sociale demande à la société Synthomer si elle est également impactée par les travaux du canal.

L'exploitant répond que la société sera également impactée et qu'elle devra notamment déplacer ses pompes qui prélèvent dans le canal et réaliser une étude pour la mise en place d'une nouvelle prise d'eau. Il indique également n'avoir aucune information sur ces sujets de la part des personnes en charge du projet.

M. Maupas prend note de ces informations.

L'exploitant reprend sa présentation en indiquant les éléments HSE et les projets sécurité-environnement de 2022 à savoir :

- la révision quinquennale des analyses des risques procédés,
- l'étude sur la réduction de la consommation d'eau
- le réexamen IED (rubriques de nomenclature ICPE),
- l'amélioration des systèmes d'aspiration,
- la recherche d'une solution de régénération d'un de ces déchets.

### **3 – Présentation des actions réalisées sur le site de la société SYNTHOS**

L'exploitant présente les différents étapes de la cessation de son activité :

- arrêt de la production et mise en sécurité du site (condamnation des bâtiments, consignation chimique, déconnexion des réseaux d'eaux, mise hors tension, vidange et nettoyage de la STEP, etc.)
- envoi du bilan environnemental à l'unité sites et sols pollués de la DREAL le 19 octobre 2021 et engagement d'investitions complémentaires suite à un premier échange avec la DREAL,
- début de la déconstruction des bâtiments en novembre 2021 pour une durée estimée de 6 mois,
- bilan du reclassement des personnes : sur 52 personnes, 43 ont une solution, 6 ont une solution qui reste à confirmer et 3 n'ont pas de solution.

L'exploitant a indiqué que parmi les 6 personnes ayant une solution à confirmer, l'une était une création d'entreprise.

Intervention de M. le Maire de Ribécourt-Dreslincourt :

M. le Maire de Ribécourt-Dreslincourt indique que cette personne peut se rapprocher de la communauté d'agglomération de la région de Compiègne pour l'aider dans son projet de création d'entreprise. L'exploitant indique être pessimiste sur la création de cette entreprise.

M. le Sous Préfet ajoute que cette personne pourra envisager une autre voie si son projet de création d'entreprise ne fonctionne pas.

#### **4 – Présentation de la DREAL**

L'inspection des installations classées présente les différentes instructions et inspections qui ont eu lieu sur la plateforme :

- Une instruction en cours suite au dépôt du porter à connaissance de Synthomer du 13/07/2021 concernant la reprise de certaines capacités de stockage de Synthos (dossier complété le 30/09/2021 suite à une demande de compléments le 30/07/2021) ,
- une inspection le 22/10/2021 sur le site de SYNTHOMER concernant les prélèvements et les rejets aqueux,
- une instruction en cours suite à la remise du bilan environnemental le 20/10/2021 de SYNTHOS,
- une inspection le 17/06/2021 sur le site de BOSTIK concernant la stratégie défense incendie des liquides inflammables qui a amené l'administration à constater 3 faits susceptibles de mise en demeure auxquels l'exploitant a répondu,
- une inspection le 20/08/2021 sur le site de BOSTIK concernant les prélèvements d'eau, les rejets aqueux et atmosphériques qui a amené l'administration à constater 4 faits susceptibles de mise en demeure en attente de réponse de la part de l'exploitant.

#### **5- Séance de questions/réponses**

M. le Sous-Préfet interroge les riverains afin de savoir si tout se passe bien avec les entreprises concernées par cette CSS. Les riverains indiquent que tout se passe bien mais qu'il subsiste un problème avec les poids lourds qui ne respectent pas les horaires et prennent des sens interdits.

Il est demandé à la mairie de signaler ces situations afin que la gendarmerie nationale puisse mettre en place une action pédagogique à destination des chauffeurs de poids lourds livrant les sites industriels.

M. le Maire de Ribécourt-Dreslincourt ajoute que l'impact le plus important était la SECO et que le trou béant visible dans le bâtiment donne une mauvaise image de l'industrie.

M. le maire de Pimprez demande si un contrôle sera fait à l'issue du démontage des bâtiments de Synthos. La DREAL répond par l'affirmative.

Le Maire de Ribécourt-Dreslincourt indique que le tribunal de commerce n'a pas été correct vis-à-vis de la société qui souhaitait reprendre la SECO pour y réaliser une activité ne générant pas de risques. Il indique n'avoir plus aucune nouvelle à ce sujet. M. le Sous-Préfet confirme n'avoir aucune nouvelle non plus et indique qu'il préviendra M. le Maire s'il obtient des informations sur ce sujet.

<b>Principales conclusions</b>	<p>Question sur l'impact des travaux du CSNE sur les entreprises Bostik et Synthomer s'agissant :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- des accès routiers aux entreprises (PL et VL) ;</li><li>- de la qualité de l'eau pompée dans la rivière pour la production et la défense contre l'incendie sur les sites.</li></ul> <p>A ce jour, les industriels n'ont pas obtenu de réponses à leurs questions lors des échanges avec la société du canal et craignent de devoir supporter par eux-mêmes les désagréments liés aux travaux du CSNE.</p>
<b>Conclusion</b>	<p>M. le Sous-Préfet de Compiègne conclut cette CSS en remerciant l'ensemble des participants.</p> <p>La prochaine réunion est prévue le 9 novembre 2022.</p>

Le sous-préfet de Compiègne,



Jean-Paul VICAT